

# **La Convention sur l'eau: cas choisis d'application et bénéfices**

**Sonja Koeppel, Convention sur l'eau**



Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux

# Cadre intergouvernemental unique sous l'égide des Nations Unies pour discuter de la coopération transfrontière sur les ressources en eau au niveau mondial



# Resultats de la MOP9

29 Sept-1 Oct. 21

- Plus de **800** participants de plus de 110 countries
- Grand interet a joinder la Convention:
  - **Ghana, Guinea-Bissau et Togo** were welcomed as new Parties.
  - Plusieurs pays ont demontres des avances significatives dans l adhesion.
- **Eau et paix:** plus de 30 Ministres participant au segment de haut niveau segment
- Moment historique: Une declaration ministerielle a ete signee par les ministers du Senegal, Mauritanie, la Gambie et Guinea Bissau sur le bassin aquifer **Senegalo-Mauritanian Aquifer Basin**.
- Le nouveau programme de travail de la Convention a ete adoptee pour **2022-2024** et d autres decisions



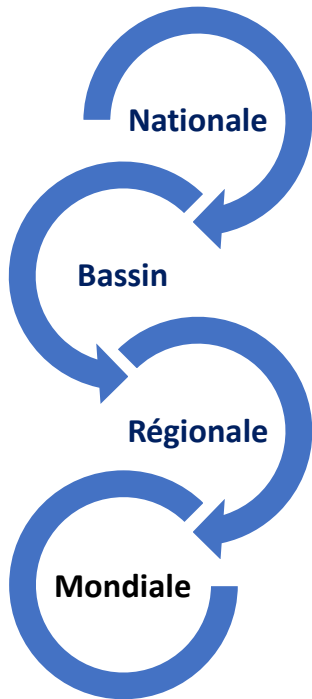









# Nouvelles publications:

- *2eme rapport sur la mise en oeuvre de la Convention*
- *Le financement de la cooperation transfrontaliere dans les bassins partagees*
- *Solutions and investments in the water-food-energy-ecosystems nexus: a synthesis of experiences in transboundary basins*
- *The Handbook on water allocation in a transboundary context*
- ***Guide pratique sur le developpement d accords et autres arrangements sur la cooperation transfrontiere***

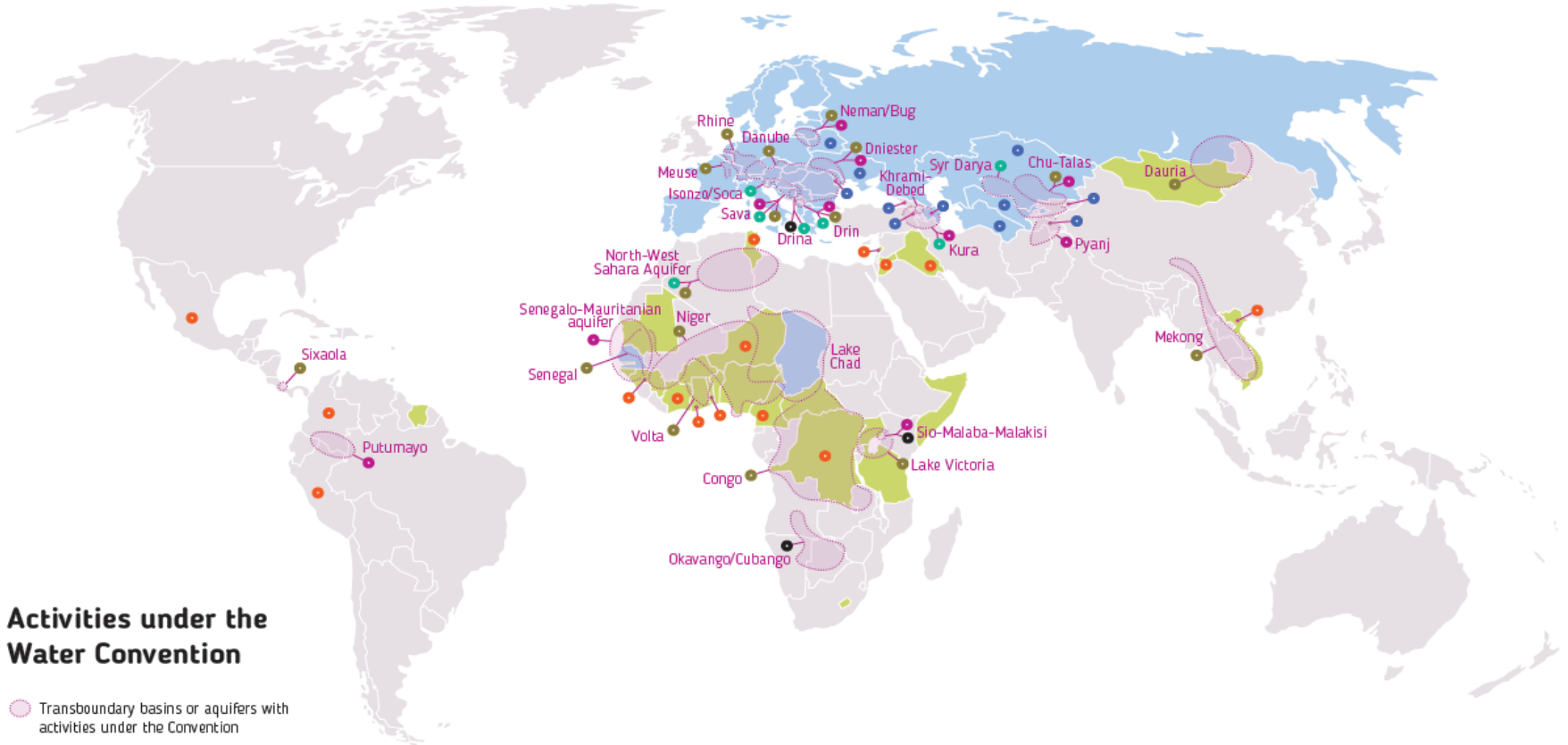
# Programme de travail de la Convention 2019-2021

Actions à  
différentes  
échelles:



-  Amélioration et augmentation de la connaissance de la Convention, et du nombre d'adhésion, ainsi que l'application des principes par l'exploitation des avantages de la coopération
-  Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières
-  Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de l'eau
-  Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières
-  Facilitation du financement de la coopération transfrontière
-  Etablissement des rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention
-  Partenariats, communication et gestion des connaissances

# La Convention sur l'eau est active au niveau mondial



## Activities under the Water Convention

○ Transboundary basins or aquifers with activities under the Convention

### Areas of work

- Support the development of agreements and the establishment of joint bodies
- Identifying, assessing and communicating the benefits of transboundary water cooperation
- Water-food-energy-ecosystems nexus in transboundary basins

- Adaptation to climate change in transboundary basins
- Opening of the Convention, promotion and partnerships
- National Policy Dialogues on IWRM under the European Union Water Initiative

### Country Status

- Parties
- Countries which have started a discussion on accession

## Avantages liés à l'adhésion

### 1 : Renforcer les capacités nationales en matière de gestion et de protection des ressources en eau

**Principe d'action:** une bonne gestion des eaux transfrontières doit s'appuyer sur une gouvernance nationale solide

- L'application des obligations au titre de la Convention renforce la gouvernance de l'eau au niveau national et les systèmes de gestion et de protection de la ressource (réforme continue des politiques de l'eau pour les adapter aux meilleures pratiques disponibles; mise en place d'un système de traitement d'eaux usées municipales ou de collecte et de partage d'information etc.)
- Les activités au titre de la Convention renforcent les capacités techniques des experts nationaux dans des domaines aussi variés que la gestion des inondations, la sécurité des barrages, les mesures d'adaptation aux changements climatiques
- Le cadre de la Convention favorise l'adoption de bonnes pratiques et soutient les progrès tant au niveau technique que politique

## Avantage 2 : Un soutien à la coopération régionale, bilatérale et au niveau des bassins

- La Convention facilite la négociation et le développement d'accords sur les eaux partagées (une longue expérience dans la région paneuropéenne; aquifère sénégalo-mauritanien; appui apporté à l'adoption de la Convention de la CEEAC sur les ressources en eau et au négociation en cours du Protocole de l'IGAD sur les eaux partagées)
- Soutien à la création de nouveaux organes communs
- Renforce les mécanismes existants (cas de l'OKACOM) ou les appuie dans leur initiative pour une meilleure gouvernance





### **3 Avantages de la Convention sur l'eau : La dimension à long terme des activités garantit un impact à long terme**

- Les processus de coopération sont longs et tortueux et nécessitent donc une perspective à long terme
- La Convention fournit un cadre de coopération permanent dans un délai différent de celui d'un projet traditionnel
- L'ensemble du cadre de la Convention (cadre institutionnel, programme de travail) est axé sur l'appui à long terme à la mise en œuvre.
- Les obligations des parties ne sont pas limitées dans le temps
- De plus, le secrétariat s'engage dans des activités à long terme
- Cela favorise et facilite les investissements, l'emploi, le développement durable, la croissance etc.

## **Avantage 4. Accès à l'assistance financière et renforcement de la collaboration avec les donateurs**

- Adhésion à la Convention peut favoriser les investissements
- Accès au Fonds d'affection spéciale de la Convention pour la mise en œuvre effective de la Convention (projets pilotes, renforcement de capacités etc.)
- L'adhésion de la Convention contribue à renforcer le profil des Etats auprès des partenaires bilatéraux au développement et institutions financières (garantie des investissements apportée par l'application des principes de la Convention)
- La Convention coopère avec plusieurs partenaires financiers (BAD, BM, BEI, le FEM iw:learn...) ainsi que des bailleurs bilatéraux

## Avantage 5 : Suivi des impacts et de la mise en œuvre pour guider les progrès

La Convention fournit un cadre pour la responsabilité, le suivi et l'examen :

- Évaluations régulières de l'état des eaux transfrontières
- Mécanisme de rapport au titre de la Convention sur l'eau et de l'indicateur 6.5.2 des ODD mesurant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières
- Appui aux Parties et aux non-Parties par l'intermédiaire du Comité d'application, mécanisme de facilitation pour la prévention des différends et assistance pratique axée sur des cas concrets



## Avantage 6: Pouvoir « rassembleur » de la Convention

- La Convention fournit un « Forum politique » au sein du système des Nations Unies sur la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau, qui rassemble différents acteurs internationaux et nationaux.
- En adhérant à la Convention, un Etat peut:
  - participer à la structure institutionnelle de la Convention (siéger dans les organes directeurs et diriger les activités) et à la prise de décision,
  - contribuer au développement du régime de la Convention et porter la problématique de l'eau au niveau mondial
  - Partager et bénéficier des connaissances et des expériences au titre de l'application de la Convention
- La participation et la coopération au sein de la plateforme de la Convention contribue au maintien de la paix et la sécurité internationales



# Activités pour soutenir la gestion des eaux souterraines transfrontières

- **Inventaire** des eaux souterraines transfrontières (1999); **évaluation** des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières en 2007 et 2011
- **Directives** sur le suivi et l'évaluation des eaux souterraines transfrontières (2000); **projets pilotes**
- **Étude** préliminaire sur l'application des principes de la Convention aux eaux souterraines transfrontières (2010-2011) et Étude des eaux souterraines dans les accords transfrontières relatifs à l'eau dans les pays de l'EOCAC
- **Dispositions types sur les eaux souterraines transfrontières**: lignes directrices spécifiques et non contraignantes pour guider la rédaction d'accords ou de protocoles bilatéraux ou multilatéraux sur les eaux souterraines transfrontières
- Méthode d'**évaluation des liens entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes** et application pilote dans le SASS



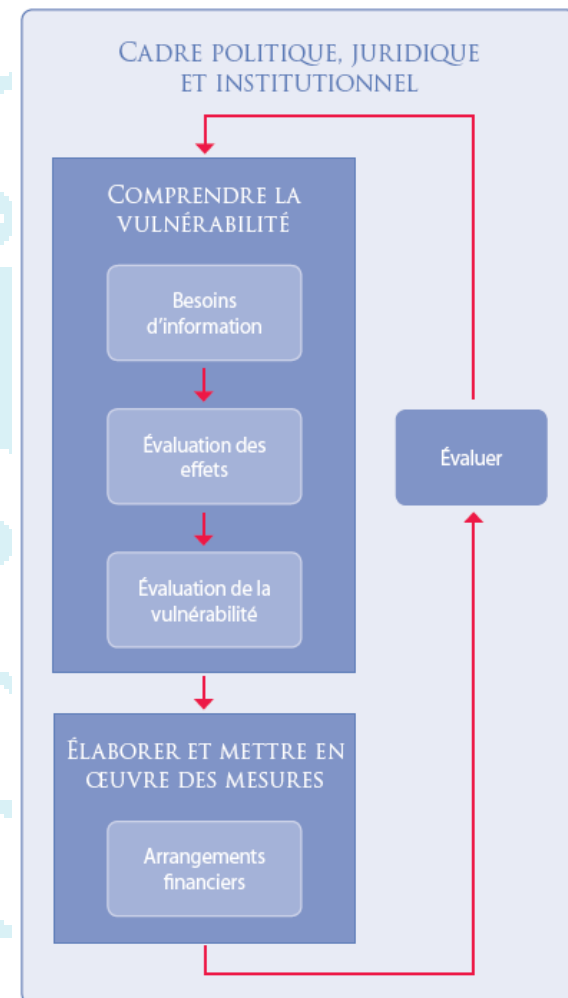
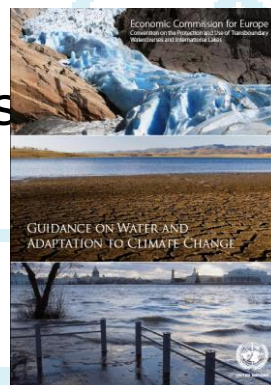
# Comment la Convention contribue-t-elle à faire face aux inondations transfrontières

- *Dans le cadre de la coopération générale prévue à l'article 9 de la présente Convention ou d'arrangements particuliers, les Parties riveraines élaborent et appliquent des programmes communs en vue de surveiller l'état des eaux transfrontières, y compris les crues et les glaces flottantes, ainsi que l'impact transfrontière. (art.11.1)*
- Création de l'Équipe spéciale sur les inondations en 2000, transformé en Équipe spéciale de l'eau et du climat en 2006
- Élaboration des Dispositions types pour la gestion transfrontière des crues en 2006, adopté par la Réunion des Parties
- Trois ateliers sur la prévention durable des inondations en 2004, 2009 et 2015
- Publication "Gestion transfrontière des risques associés aux crues, expérience de la région de la CEE-ONU" contenant l'expérience de 10 bassins



# Lignes directrices sur l'eau et adaptation au changement climatique

- Feuille de route stratégique générale vers l'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique
- Doit être ajustée aux situations locales spécifiques
- Approche progressive
  - Evaluer les impacts du changement climatique
  - Développer des réponses stratégiques, politiques et opérationnelles appropriées
- Focus sur le niveau transfrontière et les aspects de la santé
- Adoptées à la 5<sup>ème</sup> Réunion des Parties de la Convention en 2009 à Genève



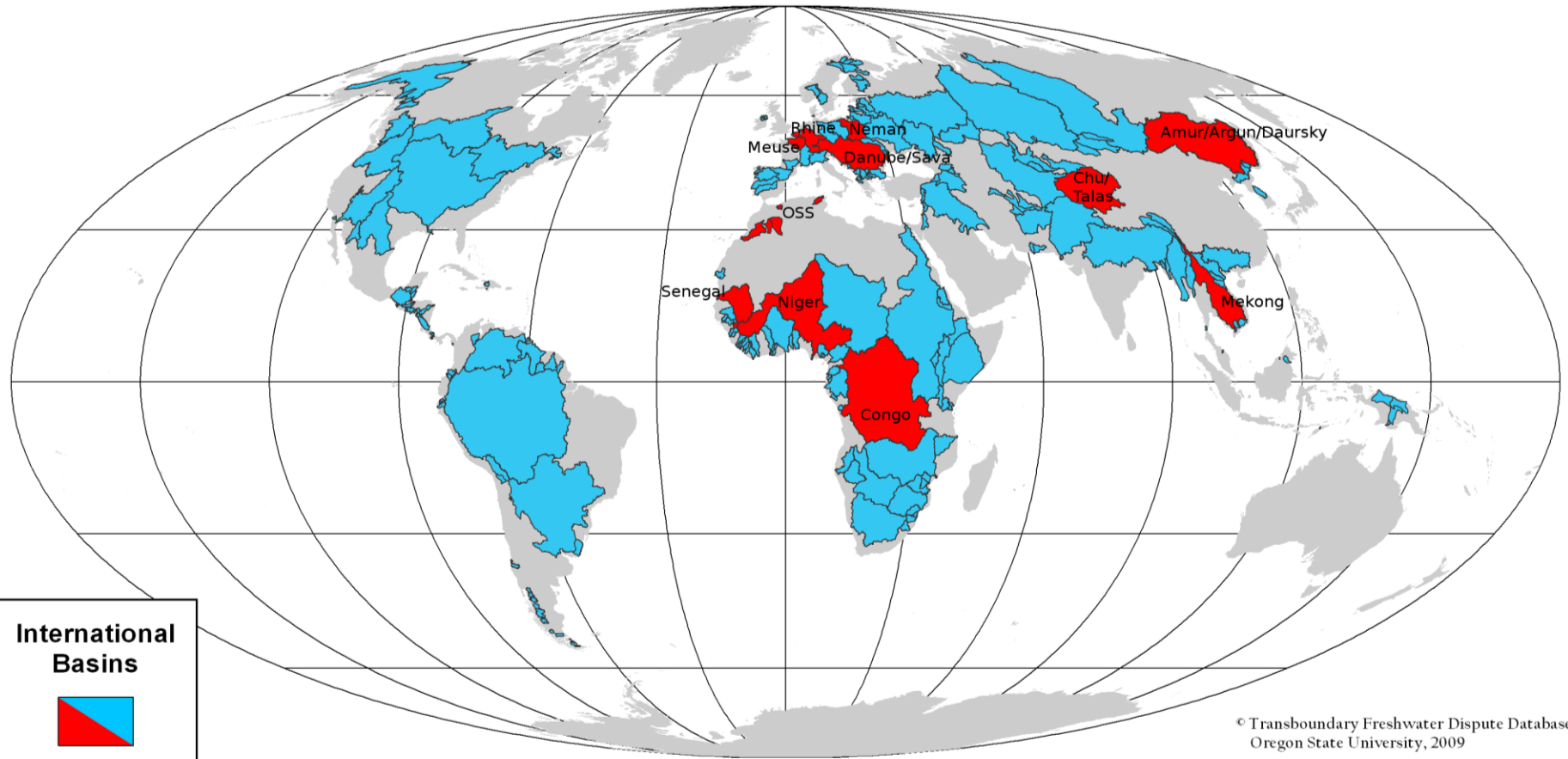
# Mise en œuvre des lignes directrices: Promotion de la coopération sur le terrain et échange d'expériences

- Un programme de projets pilotes dans 5 bassins
  - Une plate-forme pour l'échange d'expériences:
    - Ateliers mondiaux réguliers (par exemple les 29-30 avril 2019 sur l'approche écosystémique dans l'adaptation) et des réunions de l'Equipe spéciale de l'eau et du climat
    - Une plate-forme internet
  - Un réseau mondial de bassins travaillant sur l'eau et le climat en coopération avec le RIOB:
    - Des bassins avec différentes priorités (manque d'eau, inondations)
    - Actuellement 18 bassins, aussi en Afrique
- Coopération avec la CNUCC, et d'autres





# Bassins du réseau mondial de bassins travaillant sur le changement climatique



**International Basins**

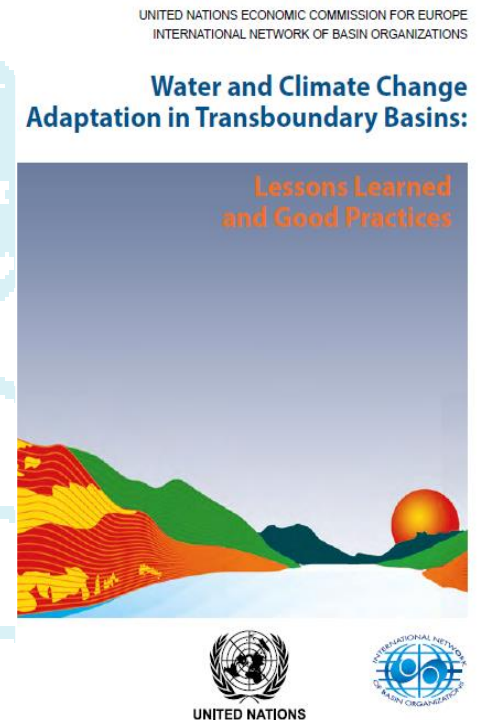


1:138,000,000

© Transboundary Freshwater Dispute Database  
Oregon State University, 2009  
Mollweide World Projection  
WGS 1984 Geographic Coordinate System

# Eau et adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontières : Leçons à retenir et bonnes pratiques

- Publication développée en 2015 par la Convention sur l'Eau et le RIOB avec différents partenaires
- 58 études de cas de bassins du monde entier
- 63 leçons à retenir
- Thèmes abordés :
  - Cadres juridiques pour l'adaptation dans les bassins transfrontières
  - Besoin d'informations et de données
  - Etude d'impact et évaluation de la vulnérabilité
  - Elaboration et hiérarchisation des mesures d'adaptation
  - Financement
  - Evaluation
  - Communication
  - Renforcement des capacités
  - Implication des parties prenantes

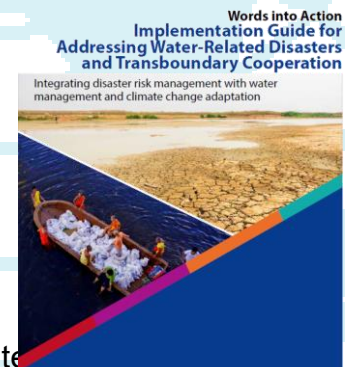


# De la parole aux actes : Lignes directrices relatives à la gestion des catastrophes liées à l'eau et à la coopération transfrontière

- Développé dans le cadre de la Convention sur l'eau avec UNDRR en 2017-2018- bientôt en français
- Soutien à la mise en œuvre du cadre de Sendai dans les bassins (transfrontaliers) dans le secteur de l'eau
  - Couvre sujets des inondations, sécheresses etc.
  - Décrit comment développer des stratégies, politiques, choisir des mesures, les financer, coopération intersectorielle etc.
  - Beaucoup d'exemples de bassins du monde entier
  - Veiller à ce que les questions de GIRE soient prises en compte à tous les niveaux
  - Prise en compte de divers engagements internationaux, y compris l'accord de Paris et ODD

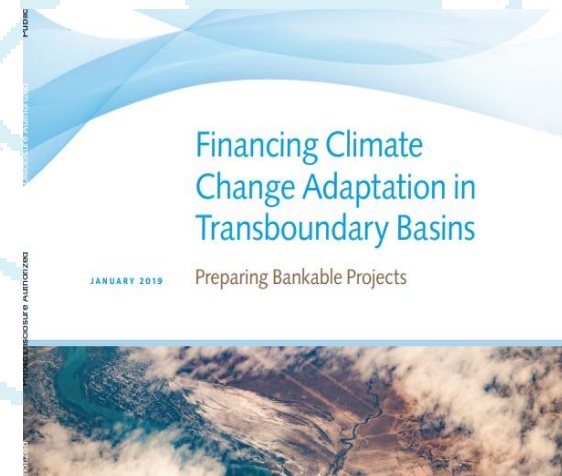


Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux



# La Convention aide les pays à préparer des projets bancables pour financer l'adaptation au changement climatique dans les bassins transfrontaliers

- Formation en juin 2017 à Dakar pour bassins africains (Volta etc.) et européens; Organisée conjointement avec la Banque mondiale, la BEI, la BAD et le RIOB, accueilli par l'OMVS
- A accru la capacité des participants dans le financement de l'adaptation et engendré quelques projets spécifiques
- Plusieurs formations dans des bassins spécifiques en 2018, dont le lac Tchad avec la CBLT
- Publication préparée à la suite, disponible aussi en français



# Comment le projet pilote sur le bassin du Dniester aide à faire face aux inondations

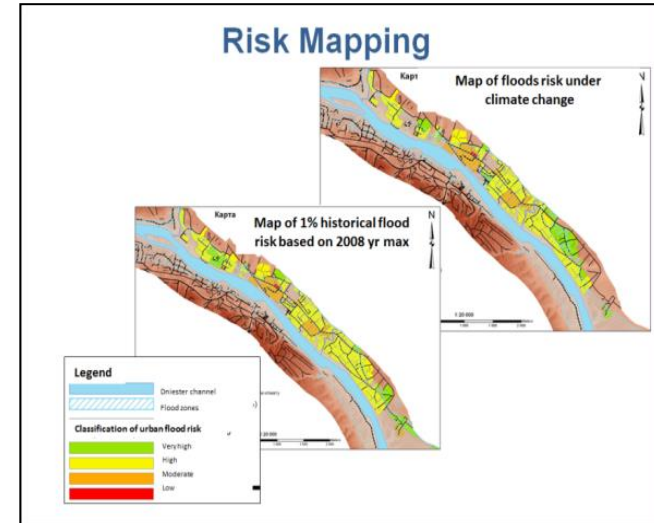
- Etude des impacts du changement climatique fondée sur scénarios et des modèles mettant un accent particulier sur les inondations extrêmes
- Évaluation de la vulnérabilité et réalisation de carte des risques d'inondation/de la vulnérabilité
- Nouvelles stations de surveillance des flux automatisées et infrastructures d'échange de données
- Amélioration des capacités et des plans de communication sur les risques d'inondation aux niveaux du sous-bassin / local
- A facilité le nouvel accord sur le Dniester signée en 2012 à la MOP7 et la création de la Commission



# Projet pour l'adaptation au changement climatique dans le Dniester

## Activités:

- Élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique
- Élaboration d'un plan d'action/ plan de mise en œuvre de la stratégie
- Mise en œuvre de mesures d'adaptation:
  - Restauration d'écosystèmes,
  - Reforestation,
  - Sensibilisation des population jeunes,
  - installation de stations hydrométriques,
  - Plateforme pour échange de données



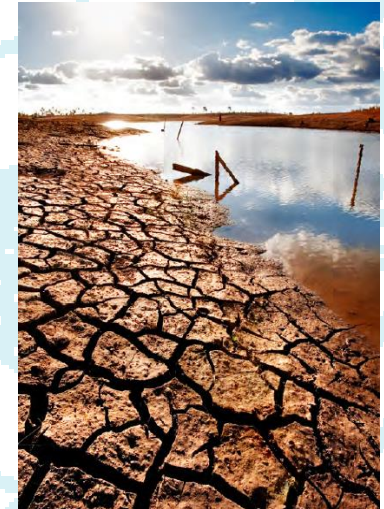
## Élaboration d'instruments juridiques non contraignants dans le cadre de la Convention sur l'eau

- Pollution de l'eau par des substances dangereuses (1994)
- Délivrance de permis pour les rejets d'eaux usées (1996)
- Surveillance et évaluation des fleuves et des lacs (1996) et des eaux souterraines (2000)
- Prévention durable des inondations (2000)
- Sécurité des pipelines (2006)
- Paiements pour les services écosystémiques (2007)
- Gestion des inondations transfrontalières (2007)
- Sécurité des installations de gestion des résidus (2009)
- L'eau et l'adaptation au changement climatique (2009)
- Guide pour la mise en œuvre de la Convention sur l'eau (2013)
- Dispositions types sur les eaux souterraines transfrontières (2012)
- Note d'orientation sur l'identification, l'évaluation et la communication des avantages de la coopération transfrontière (2015)
- Concilier l'utilisation des ressources dans les bassins transfrontaliers : évaluation du lien eau-alimentation-énergie-écosystèmes (2015)
- Des mots à l'action : Guide d'application pour faire face aux catastrophes liées à l'eau et à la coopération transfrontalière (2018)



# Conclusions

- La Convention aide les pays à la mise en œuvre: développement de lignes directrices, échange d'expériences, collecte de bonnes pratiques, renforcement de capacités, projets pilotes
- La Convention est pertinente pour les aspects de qualité et quantité d'eau
- La Convention traite les sujets émergentes comme le changement climatique
- La Convention coopère avec les partenaires techniques et financières
- La Convention est pertinente pour les bassins à différents degrés d'avancement







# MERCI!

- Sites internet sur l'eau et le changement climatique  
[www.unece.org/env/water/water\\_climate\\_activ](http://www.unece.org/env/water/water_climate_activ)  
[www2.unece.org/ehlm/platform/display/ClimateChange](http://www2.unece.org/ehlm/platform/display/ClimateChange)

Publications présentées:

<http://www.unece.org/index.php?id=39417&L=1>

<http://www.unece.org/index.php?id=11658&L=1>

<http://www.unece.org/index.php?id=50093&L=0>

<http://www.unece.org/index.php?id=51488>

- Emails: [Sonja.Koeppel@un.org](mailto:Sonja.Koeppel@un.org)  
[Water.convention@un.org](mailto:Water.convention@un.org)



# Pourquoi coopérer dans l'adaptation et la gestion des inondations et pénuries d'eau?

- Empêcher les effets négatifs des mesures d'adaptation unilatérales, ainsi prévenir des conflits potentiels
  - Une adaptation plus efficace grâce à
    - Plus de connaissances
    - Une planification des mesures là où elles auront des effets maximum
    - Partage des coûts et bénéfices
- => La coopération réduit l'incertitude et les coûts

# La Convention sur l'eau et le changement climatique

## Objectifs de la Convention:

Assurer et protéger la quantité, la qualité et l'utilisation durable des ressources en eau transfrontières en facilitant et en promouvant la coopération.

## Obligations pertinentes pour le changement climatique:

Prévenir, maîtriser et réduire les impacts transfrontières, y compris ceux liés à l'adaptation ou l'atténuation des mesures

Utiliser les eaux d'une manière raisonnable et équitable – concerne la quantité et la qualité

Coopérer sur la base de l'égalité et de la réciprocité

Soutien à l'adaptation grâce à la structure institutionnelle et aux activités de la Convention => Équipe spéciale de l'eau et du climat

